

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 12/12/2025 - B2025/016797 - 1997 B 00096 - 411 033 632 - A.C.I.
CARAIBES ASSISTANCE CHIMIQUE INDUSTRIELLE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012024		31122024		Régime simplifié imposition	
SARL ACI CARAIBES		SARL ACI CARAIBES		Régime normal	
SIRET		41103363200034		Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:		7 Parc d'Activité Caraïbe BAT BAHAMAS A ZI SEMAIR 97231 LE ROBERT			

REGIMENTS AND GROUPS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI).

te d'entrée dans le groupe de la société déclarante

ur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

[illegible]

Activités exercées	Commerce de gros de produits chimiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

CONFERENCE ON THE PROBLEMS OF THE FUTURE OF THE UNITED STATES

Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	9 065	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%				
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)		

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
					Autres dispositifs
					☐

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

[illegible]

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. note de la déclaration n° 2066)

recettes nettes soumises à la contribution 2.5%

CONTAINING INFORMATION

entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Michel CASSIUS de LINVAL ALLEE DES PENSEES CREOLES 7240 LE FRANCOIS Tél: 05.96.54.66.42		Tél:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu LAMENTIN	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
Signature		Signature	
Camion de conformité fiscale (ECF)		Camion de conformité fiscale (ECF)	

**N° 2065 bis
2025**

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions					e		
autres que celles visées en (a),					f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)

[illegible]

2025 RELEASE UNDER E.O. 14176

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

INDRENE S'ADRESSE AUX PETITES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉTROCESSIONS D'HONORAIRES, DE COMMISSIONS ET DE COURTAGES			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MONTANT DES AIDES ÉCARTÉES IMPÔTÉES		IMPÔT	IMPÔT
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CAPITULO VI. CONSIDERACIONES SOBRE LAS CIRCUNSTANCIAS RELEVANTES DE LOS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SARL ACI CARAIBES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise : 7 Parc d'Activité Caraïbe 97231 LE ROBERT Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 41103363200034

Néant ☐ *

				Exercice N clos le.		N-1	
				31122024		31122023	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACI IF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	14 533	13 157	1 376	4 632
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	20 000	20 000		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 452	5 089	2 363	187
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	42 914	33 713	9 201	9 372
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 850		2 850	1 650
TOTAL (II)		BJ	BK	87 749	51 958	35 790	15 841
ACI IF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	235 791		235 791	302 149
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 297		4 297	5 439
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	156 609	27 553	129 056	123 002
	Autres créances (3)	BZ	CA	254 032		254 032	201 642
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	6		6	6
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	3 965		3 965	17 068
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 545		11 545	9 201
	TOTAL (III)	CJ	CK	666 245	27 553	638 692	658 506
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	753 994	79 512	674 482	674 347
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	2 850	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations	Stocks	Créances			

Désignation de l'entreprise SARL ACI CARAIBES

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ..22...867..)			DA 22 867	22 867
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD 2 287	2 287
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH 251 232	200 080
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI 7 603	51 152
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL 283 989	276 386
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 136 745	158 826
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW 13 063	15 534
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 161 404	160 783
	Dettes fiscales et sociales			DY 59 931	50 926
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ 466	466
	Autres dettes			EA 18 884	11 426
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC 390 493	397 961
	Ecart de conversion passif * (V)			ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE 674 482	674 347
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Ecart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG 321 270	299 890
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH 38 573	33 222

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ACT CARAIRES

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	932 139	FB	1 138	FC	933 276	921 147	
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
		FG	5 860	FIH		FI	5 860	8 161	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	937 999	FK	1 138	FL	939 137	929 307	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	2 113	27 463
	Autres produits (1) (11)						FQ	2 179	3 937
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	943 429	960 708
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	508 845	509 247
	Variation de stock (marchandises)*						FT	66 358	(51 134)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		76
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	141 554	161 760
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	9 308	9 205
	Salaires et traitements*						FY	159 981	184 081
	Charges sociales (10)						FZ	33 698	36 756
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*				GA	7 549	8 165
			- dotations aux provisions				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		12 878
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE	286	27 064
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	927 578	898 098
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	15 851	62 610
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		3
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		3
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	8 684	8 220
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	8 684	8 220
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(8 684)	(8 217)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 167	54 392	

Désignation de l'entreprise SARL ACI CARAIBES										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	3 527	12 305	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	3 527	12 305	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 749	11 967	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 749	11 967	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	1 778	338	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	1 342	3 578	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	946 956	973 016	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	939 353	921 863	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	7 603	51 152	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *							HP	7 276	7 276	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	568		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	17 007	20 918	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6		obligatoires		A9	17 007					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7						
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
REGULARISATIONS DIVERSES										1 749	3 527		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ACTI CARAIBES

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
INCORP.						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
						1	2
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ			D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	14 533		KE	KF 20 000
CORPORELLES	Terrains		KG			KH	KI
	Constructions	Sur sol propre					
		[Dont Composants L9]	KJ			KK	KL
		Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M1]	KM			KN	KO
		[Dont Composants M2]	KP			KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	4 872		KT	KU 2 580
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	17 658		KW	KX 2 395
		Matériel de transport *	KY	928		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	20 610		LC	LD 1 323
	Immobilisations corporelles en cours	Emballages récupérables et divers *	LE			LF	LG
FINANCIÈRES	Avances et acomptes		LH			LI	LJ
			LK			LL	LM
			LN	44 068		LO	LP 6 298
	TOTAL III						
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G			8M	8T
	Autres participations		8U			8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P			1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 650		1U	1V 1 200
	TOTAL IV		LQ	1 650		LR	LS 1 200
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG 60 251		ØH	ØJ 27 498

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.									
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW 34 533	IX	14 533
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui			MD		ME	MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IS		MI		ML	4 872	
			IT		MJ		MK 7 452		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	II		MM		MN 20 052	MO	20 052
		Matériel de transport	IV		MP		MQ 928	MR	928
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT 21 933	MU	21 933
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH 50 366	NI	47 786
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations		1Ø		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F 2 850	2G	2 850
	TOTAL IV		13		NJ		NK 2 850	2H	2 850
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	ØK		ØL 87 749	ØM	65 169

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ACI CARAIBES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL ACI CARAIBESNéant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 901	PF	3 256	PG		PH	13 157
TOTAL I		RK	9 901	RM	3 256	RN		RO	13 157
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 685	QA	404	QB		QC	5 089
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	13 766	QE	1 287	QF		QG	15 053
	Matériel de transport	QH	928	QI		QJ		QK	928
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 130	QM	2 602	QN		QO	17 731
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	34 509	QV	4 293	QW		QX	38 802
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	44 410	QP	7 549	QQ		QR	51 958

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques nat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
	TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition d'actifs de participations		NL						NM						NO
TOTAL III														
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ACI CARAIBES

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	29 099	6V	1 545
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	29 099	TY	1 545
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	29 099	UB	1 545
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	1 545
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise										SARL ACI CARAIBES		Néant				*	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3							
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN						
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US						
	Autres immobilisations financières				UT	2 850		UV	2 850		UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	30 709		30 709									
	Autres créances clients				UX	125 900		125 900									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI												
	Personnel et comptes rattachés				UY	28		28									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	4 729		4 729									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM												
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	88		88									
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN												
		Divers			VP	322		322									
	Groupe et associés (2)				VC	221 963		221 963									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	26 900		26 900									
	Charges constatées d'avance				VS	11 545		11 545									
	TOTAUX				VT	425 036		VU	425 036		VV						
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD												
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE												
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF												
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4						
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y													
Autres emprunts obligataires (1)				7Z													
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	38 920		38 920										
	à plus de 1 an à l'origine			VH	97 825		28 601		69 224								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A													
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	161 404		161 404										
Personnel et comptes rattachés				8C	12 128		12 128										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	17 594		17 594										
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	2 715		2 715										
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	25 136		25 136										
	Obligations cautionnées			VX													
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 358		2 358										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	466		466										
Groupe et associés (2)				VI													
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	18 884		18 884										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ													
Produits constatés d'avance				8L													
TOTAUX				VY	377 430		VZ	308 206		69 224							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	27 380		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL ACI CARAIBES

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 4

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	7 603	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	120	
	Amendes et pénalités	WJ	120	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	1 342	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
					WO		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	9 065	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WH			
		{				WP			
		{				WW			
		{				XB			
		{				I6			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WZ				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				XA			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)				2A			
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
		Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
Majoration d'amortissement *					XD				
	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexes	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2					

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	bénéfice (I moins II)	XI	9 065
		déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	{		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	9 065
			XO	

Désignation de l'entreprise		SARL ACI CARAIBES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	0	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	10 006	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ACI CARAIBES</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	200 080	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	51 152		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	251 232		Report à nouveau	ZG	251 232						
					(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	251 232				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	128 199		YQ	18 269	25 545						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DE DÉTAIL DES FUSIES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance				YT	5 962	7 806						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	38 750	42 964						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 800	2 505						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	4 601	18 892						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	82 442	89 594						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	141 554	161 760						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			9Z	9 308	9 205						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	9 308	9 205						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	485 233	78 649						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	9 662	9 187						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*				OB	110 969							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA											
	Groupe résultat d'ensemble.	JD											
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH											
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARL ACI CARAIBES

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)		
CADRE C autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ACI CARAIBES

Néant ☒ *

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12.8 % ☐	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise <u>SARL ACI CARAIBES</u>	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : SARL ACI CARAIBES					Néant ☐				
Exercice ouvert le : 01/01/2024			et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel *							YP	5	
dont apprentis							YF		
dont handicapés							YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale							RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises							OA	939 137	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées							OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges							OT		
TOTAL 1							OX	939 137	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							OH	2 179	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							OE		
Subventions d'exploitation reçues							OF		
Variation positive des stocks							OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée							OI	568	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							XT	3 527	
TOTAL 2							OM	6 274	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats							ON	530 838	
Variation négative des stocks							OQ	66 358	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances							OR	73 535	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							OS	37 944	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée							OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							OW	286	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							OY		
TOTAL 3							OJ	708 961	
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)							OG	236 449	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).							SA	236 449	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	939 137	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX			
Période de référence				GY	01/01/2024	GZ		31/12/2024	
Date de cessation						HR			

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

4 1 1 0 3 3 6 3 2 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ACI CARAIBES

ADRESSE (voie)

7 Parc d'Activité Caraïbe

BAT BAHAMAS A ZI SEMAIR

CODE POSTAL

97231

VILLE

LE ROBERT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1 500

Total des lignes P1 + P2

P5

1

Total des lignes P3 + P4

P6

1 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

GUEURY

Prénom(s)

Alexis Stéphane

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 500

Naissance

Date

160669

N° Département

99

Commune

RABAT

Pays

Adresse

N°

Voie

6 RUE DU RAISINIER

Code postal

97231

Commune

LE ROBERT

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

4 1 1 0 3 3 6 3 2 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ACI CARAIBES

ADRESSE (voie)

7 Parc d'Activité Caraïbe

BAT BAHAMAS A ZI SEMAIR

CODE POSTAL

97231

VILLE

LE ROBERT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

A.C.I. CARAIBES SARL

Bat. Bahamas N°7
Parc d'activité La SEMAIR
97231 LE ROBERT
Siret : 41103363200034
APE : 515L
☎ : 0596 65.44.63
📠 : 0596 65.48.34

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT DE France

38 Rue de la Clairière

97200 FORT DE France

Au Robert, le 12 décembre 2025

Objet : dépôt de la liasse fiscale 2024.

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint notre liasse fiscale 2025 sur exercice 2024.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, nos respectueuses salutations.

Le gérant

A. GUEURY



